

---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

---

**Section 1 : IDENTIFICATION**

---

**1.1 IDENTIFIANT DU PRODUIT**

**Nom du Produit :** Aqua Mix® Sealer's Choice Gold

**Code de produit :** Non Disponible

**1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS D'UTILISATION**

**Utilisation du produit :** Scellant

**1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DES FICHES DE SÉCURITÉ**

**Nom/Adresse:** Custom Building Products  
Five Concourse Parkway, Suite 1900  
Atlanta, GA 30328

**Numéro de Téléphone:** 1-(800)-272-8786

**1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE**

**Numéro de téléphone en cas d'urgence :** INFOTRAC 1-800-535-5053 (États-Unis et Canada)  
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

---

**Section 2 : IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS**

---

**2.1 CLASSIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMÉ AU PARAGRAPHE (d) DE 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM2012)**

<b>Toxicité aiguë—Inhalation</b>	<b>Catégorie 4</b>
<b>Irritation oculaire</b>	<b>Catégorie 2</b>
<b>Irritation cutanée</b>	<b>Catégorie 2</b>
<b>Sensibilisation cutanée</b>	<b>Catégorie 1</b>
<b>Toxicité pour certains organes cibles—Exposition répétée</b>	<b>Catégorie 2</b>

**2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETTE CONFORMÉMENT À OSHA HAZCOM2012**

**2.2a TERME D'AVERTISSEMENT :**  
AVERTISSEMENT!

**2.2b MENTIONS DE DANGER**  
Nocif en cas d'inhalation  
Provoque de graves irritations oculaires  
Provoque une irritation cutanée  
Risque de provoquer une réaction cutanée allergique  
Risque d'endommager les organes via une exposition prolongée ou répétée

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 2.2c PICTOGRAMMES DE DANGER



### 2.2d DÉCLARATIONS DE PRÉCAUTIONS

i. <b>PRÉVENTION</b>	Bien se laver les mains après toute manipulation. Ne pas respirer les fumées/vapeurs/brouillard. Ne pas manger, boire, ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Ne pas laisser les vêtements de travail contaminés sortir du lieu de travail. Utiliser à un endroit bien ventilé. Porter des gants imperméables/vêtements de protection/protection oculaire.
ii. <b>RÉPONSE</b>	En cas de contact cutané : Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée ou de démangeaisons : Obtenir un avis/soin médical. En cas de contact oculaire : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et si cela peut se faire facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir un avis/soin médical. Contacter un médecin en cas de malaise. En cas d'inhalation : Évacuer la personne vers l'air frais et la maintenir au repos pour qu'elle puisse respirer. Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.
iii. <b>ENTREPOSAGE</b>	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur hermétiquement fermé.
iv. <b>ÉVACUATION</b>	Évacuer le contenu/les conteneurs conformément à toutes les réglementations locales, de l'État, provinciales et fédérales.

### 2.3 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### 2.3a HNOC – RISQUES NON AUTREMENT CLASSIFIÉS

Non Applicable

#### 2.3b TOXICITÉ AIGUE INCONNUE

11.4 % du mélange comporte des ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 MÉLANGES

Dénomination chimique	Numéro CAS	Poids %
2-butoxyéthanol	111-76-2	5 – 10 %*
Ester de fluorophosphate	Exclusif	1 – 5 %*
Ester de fluorophosphate	Exclusif	0.5 – 1.5%*
N-butyl-1,2-Benzisothazolin-3-one	4299-07-4	0.1 – 1.0 %*

\*Signifie que le composant tombera dans l'une des plages spécifiées en raison de la variabilité de lot à lot et pour protéger les informations commerciales confidentielles.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Section 4 : MESURES DE PREMIÈRES URGENCES

#### 4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIÈRES URGENCES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
<b>Contact oculaire :</b>	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si cela peut se faire facilement, retirer les lentilles de contact, le cas échéant. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
<b>Contact cutané :</b>	En cas de contact, rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les remettre. Si une irritation se développe ou persiste, contacter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	Si la respiration est difficile, faire sortir la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Contacter un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un personnel médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne qui a perdu connaissance. Obtenir un avis/soin médical.

#### 4.2 LES PLUS IMPORTANTS SYMPTOMES/EFFETS, AIGUS ET RETARDÉS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
<b>Contact oculaire:</b>	Provoque de graves irritations oculaires. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou une douleur, un clignotement des yeux ou une production de larmes excessifs, avec une rougeur marquée et un gonflement de la conjonctive. Risque de provoquer une réaction cutanée allergique.
<b>Contact cutané:</b>	Provoque une irritation cutanée. Toute manipulation peut provoquer une peau sèche, un inconfort, une irritation ou une dermatite.
<b>Inhalation:</b>	Nocif en cas d'inhalation. Peuvent provoquer une irritation du tractus respiratoire.
<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer un inconfort et/ou une angoisse, des nausées ou vomissements.

#### 4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

<b>Remarque pour le médecin:</b>	Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
<b>Traitements spécifiques:</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

### Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 INFLAMMABILITÉ

---

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Inflammabilité : Non-inflammable/Non combustible selon les critères WHMIS/OSHA HAZCOM2012

### 5.2 MOYENS D'EXTINCTION

**5.2a. Moyens d'extinction appropriés:**  
Traiter pour matériau avoisinant.

**5.2b. Moyens d'extinction inappropriés:**  
Non Disponible

### 5.3 RISQUES SPÉCIFIQUES PROVENANT DU PRODUIT CHIMIQUE

**5.3a. Produits de combustion :**  
Peut inclure mais sans s'y limiter des oxydes de carbone

#### 5.3b. Données d'explosion

- i. **Sensibilité à l'impact mécanique:**  
Non Disponible
- ii. **Sensibilité à la décharge statique:**  
Non Disponible

### 5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIALE ET PRÉCAUTIONS POUR POMPIERS

Demeurer à contrevent du feu. Porter un habit pare feu complet (tenue de feu) incluant équipement de respiration (SCBA).

---

## Section 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES EN CAS D'URGENCE

Utiliser la protection personnelle recommandée en Section 8. Isoler la zone à risques et refuser l'entrée à tout personnel inutile et non protégé.

### 6.2 MÉTHODES ET MATÉRIELS POUR CONFINEMENT ET NETTOYAGE

**Méthodes de confinement :** Recouvrir tout le matériel utilisable. Ne pas évacuer dans les égouts et laisser pénétrer les voies d'eau. Utiliser un équipement de protection individuelle (ÉPI).

**Méthodes de nettoyage :** Évacuer tout matériel indésirable correctement conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

---

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION DANS DANGER

**Manutention :** Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants imperméables et une protection oculaire. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf indication contraire des fabricants. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

respirer les fumées. Ne pas avaler. Un bon entretien des lieux est important pour empêcher toute accumulation de poussière.

### Conseil sur l'hygiène en général :

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter une protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

## 7.2 CONDITIONS POUR UN STOCKAGE SANS DANGER, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

### Stockage :

Tenir hors de portée des enfants. Conserver le conteneur hermétiquement fermé. Entreposer à température ambiante et conserver les conteneurs fermés quand ils ne sont pas utilisés. Éviter toute accumulation de poussière par un nettoyage fréquent et une construction adéquate de la zone de stockage.

## Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 PARAMÈTRE DE CONTRÔLE Directives d'exposition

Potentiel d'exposition professionnelle		
Dénomination chimique	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
2-butoxyéthanol	50 ppm	20 ppm
Ester de fluorophosphate	Non Disponible	Non Disponible
Ester de fluorophosphate	Non Disponible	Non Disponible
N-butyl-1,2-Benzisothazolin-3-one	Non Disponible	Non Disponible

### 8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

#### Procédés d'ingénierie :

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les expositions (concentrations atmosphériques de poussière, fumée, vapeur, etc.) en-dessous des limites d'exposition recommandées.

### 8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.3a. Équipement de protection individuelle :

- i. **Protection des yeux et du visage :** Porter une protection oculaire agréée [lunettes correctement ajustées de protection contre la poussière et les projections de produits chimiques liquides/visage (masque facial)]
- ii. **Protection de la peau :**
  1. **Protection des mains :** Porter des gants imperméables, tel qu'en nitrile.
  2. **Protection du corps :** Porter des vêtements de protection adéquats
- iii. **Protection respiratoire :** Un masque respiratoire approprié approuvé NIOSH ou une pièce faciale filtrante telle que N95, sont recommandés dans les endroits mal ventilés ou lorsque les limites d'exposition permises risquent d'être dépassées. Les masques respiratoires doivent être sélectionnés par et utilisés sous la direction d'un professionnel formé de la

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

santé et de la sécurité suivant les exigences figurant dans la norme du masque respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134) et la norme d'ANSI pour une protection respiratoire (Z88.2).

- iv. **Santé générale et mesures de sécurité :** Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité.

### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect (état physique, couleur, etc.) :</b>	Liquide transparent
<b>Odeur :</b>	Caractéristique
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non Disponible
<b>pH :</b>	7.0 – 8.0
<b>Point de fusion/congélation :</b>	Non Disponible
<b>Point d'ébullition initiale et plage d'ébullition :</b>	>212°F(>100°C)
<b>Point éclair :</b>	>200°F(>93.3°C)
<b>Taux d'évaporation (Eau=1) :</b>	Non Disponible
<b>Inflammabilité :</b>	Non inflammable/Non combustible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité :</b>	Non Disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité :</b>	Non Disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non Disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Non Disponible
<b>Densité relative :</b>	0.98 – 1.10 g/mL
<b>Hydrosolubilité :</b>	Miscible
<b>Coefficient de partition : n-octanol/eau :</b>	Non Disponible
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non Disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Non Disponible
<b>Viscosité (cps) :</b>	Non Disponible
<b>Contenu en COV :</b>	<70 g/L

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. RÉACTIVITÉ

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

#### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales de stockage. Conserver au sec dans le stockage.

#### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTION DANGEREUSE

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

#### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

#### 10.5. MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Acides forts. Oxydants forts.

#### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE

Lors de sa décomposition, ce produit peut produire des oxydes de carbone.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. VOIES PROBABLES D'EXPOSITION:

Contact cutané, contact oculaire, inhalation et ingestion.

#### 11.2. SYMPTOMES LIÉES AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES :

**Contact oculaire :** Provoque une irritation oculaire. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou une douleur, un clignotement des yeux ou une production de larmes excessifs, avec une rougeur marquée et un gonflement de la conjonctive.

**Contact cutané :** Provoque une irritation cutanée. Toute manipulation peut provoquer une peau sèche, un inconfort, une irritation ou une dermatite.

**Inhalation :** Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation du tractus respiratoire.

**Ingestion :** Peut être nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer un inconfort et/ou une angoisse, des nausées ou vomissements.

Toxicité aiguë (ATE <sub>mix</sub> = 8,996 mg/kg)		
Dénomination chimique	LC50	LD50
2-butoxyéthanol	Non Disponible	Orale: 880 mg/kg, rat
Ester de fluorophosphate	Non Disponible	Non Disponible
Ester de fluorophosphate	Non Disponible	Non Disponible
N-butyl-1,2-Benzisothazolin-3-one	Inhalation: 0.329 mg/L (poussière/brouillard)	Orale: 4,500 mg/kg, rat

Carcinogénicité	
Dénomination chimique	Produit chimique listé comme carcinogène ou carcinogène potentiel (NTP, IARC, OSHA, ACGIH, CP65)
2-butoxyéthanol	I-3, ACGIH-A3
Ester de fluorophosphate	Non Listé
Ester de fluorophosphate	Non Listé
N-butyl-1,2-Benzisothazolin-3-one	Non Listé

#### 11.3. EFFETS RETARDÉS, IMMÉDIATS ET CHRONIQUES D'EXPOSITION À COURT TERME ET À LONG TERME

COURT TERME	
<b>Corrosion/Irritation cutanée :</b>	Provoque une irritation cutanée
<b>Graves lésions/irritations oculaires :</b>	Provoque de graves irritations oculaires
<b>Sensibilisation respiratoire :</b>	Non Classés
<b>Sensibilisation cutanée :</b>	Risque de provoquer une réaction cutanée allergique
<b>STOT-Exposition unique :</b>	Peut provoquer une irritation respiratoire
<b>Risque d'aspiration :</b>	Non Classés
LONG TERME	
<b>Carcinogénicité :</b>	Non Classés
<b>Mutagénicité des cellules germinales :</b>	Non Classés
<b>Toxicité sur la reproduction :</b>	Non Classés
<b>STOT-Exposition répétée :</b>	Risque d'endommager les organes via une exposition prolongée ou répétée
<b>Effets synergiques/antagonistes :</b>	Non Classés

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. ÉCOTOXICITÉ**

Risque de provoquer des effets secondaires à long terme sur l'environnement aquatique.  
 Empêcher de pénétrer les égouts et les voies d'eau.

Écotoxicité		
Dénomination chimique	EC50/NOEC-48 heures	LC50/NOEC-96 heures
2-butoxyéthanol	1,550 mg/L, Daphnia magna	1,474 mg/L, Oncorhynchus mykiss
Ester de fluorophosphate	Non Disponible	Non Disponible
Ester de fluorophosphate	Non Disponible	Non Disponible
N-butyl-1,2-Benzisothazolin-3-one	0.093 mg/L, Daphnia magna	0.15 mg/L, Oncorhynchus mykiss

**12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ**

Non Disponible

**12.3. POTENTIEL BIOACCUMULATIF**

Non Disponible

**12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL**

Non Disponible

**12.5. AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES**

Non Disponible

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. MÉTHODE D'ÉLIMINATION**

Évacuer le contenu/les conteneurs conformément à toutes les réglementations locales, de l'État, provinciales et fédérales

**13.2. AUTRES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Non Disponible

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (É.-U.)	TDG (CANADA)	IATA
<b>NUMÉRO ONU :</b> Non Réglementé	<b>NUMÉRO ONU :</b> Non Réglementé	<b>NUMÉRO ONU :</b> Non Réglementé
<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE LONU :</b> Non Réglementé	<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE LONU :</b> Non Réglementé	<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE LONU :</b> Non Réglementé
<b>CLASSE(S) DE DANGER POUR E TRANSPORT :</b> Non Réglementé	<b>CLASSE(S) DE DANGER POUR E TRANSPORT :</b> Non Réglementé	<b>CLASSE(S) DE DANGER POUR E TRANSPORT :</b> Non Réglementé
<b>GROUPE D'EMBALLAGE (le cas échéant) :</b>	<b>GROUPE D'EMBALLAGE (le cas échéant) :</b>	<b>GROUPE D'EMBALLAGE (le cas échéant) :</b>



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé
----------------	----------------	----------------

**SOMMAIRE : Le produit N'est PAS réglementé sous DOT/TDG et d'autres réglementations de transport.**

### 14.1. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Non Disponible

### 14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET AU CODE IBC

Non Disponible

### 14.3. PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu toutes les précautions de sécurité et de les avoir comprises.

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATIONS SUR LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES AU PRODUIT CHIMIQUE

**Canada:** Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.

**Etats-Unis:** Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) HazCom 2012

### 15.2. INFORMATION FÉDÉRALE AMÉRICAINE:

DÉNOMINATION CHIMIQUE	SARA TITRE III			
	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
2-butoxyéthanol	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Listé
Ester de fluorophosphate	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
Ester de fluorophosphate	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
N-butyl-1,2-Benzisothazolin-3-one	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé

### 15.3. LOIS DE DROIT DE CONNAITRE DES ÉTATS :

<b>Proposition 65 de la Californie :</b>	Ce produit ne contient pas de substances connues pour l'État de Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales et / ou des problèmes de la reproduction.
<b>Du "Droit de Savoir" pour autres listes états des Etats-Unis:</b>	2-butoxyéthanol : <b>CAS n° 111-76-2</b> N-butyl-1,2-Benzisothazolin-3-one : <b>CAS n° 4299-07-4</b> Dihydroxybis(Ammonium Lactato) Titane : <b>CAS n° 65104-06-5</b>

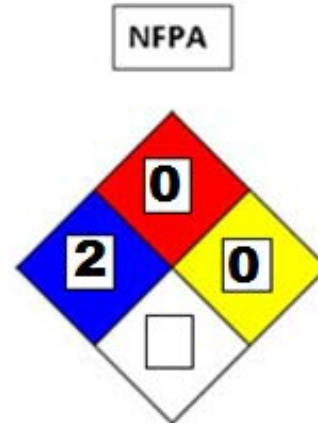
### 15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Dénomination chimique	USA TSCA	Canada DSL/NDSL
2-butoxyéthanol	Oui	DSL
Ester de fluorophosphate	Oui	DSL
Ester de fluorophosphate	Oui	DSL
N-butyl-1,2-Benzisothazolin-3-one	Oui	DSL

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 15.5. NFPA RATINGS ET HMIS RATINGS :

<p align="center"><b>DANGER POUR LA SANTÉ</b></p> <p><b>4 EXTRÊME:</b> très toxique, peut être mortel en cas d'ingestion ou de contact avec la peau.</p> <p><b>3 GRAVE:</b> à moins que les effets de protection complet et un appareil de respiration doivent être portés.</p> <p><b>2 MODÉRÉ:</b> un appareil de protection et un masque facial doivent être portés.</p> <p><b>1 FAIBLE:</b> un appareil de respiration peut être porté.</p> <p><b>0 MINIME:</b> aucune précaution nécessaire.</p>	<p align="center"><b>DANGER D'INFLAMMABILITÉ</b></p> <p><b>4 EXTRÊME:</b> gaz ou liquide extrêmement inflammable. Point d'éclair en dessous de 73°F (22.7°C).</p> <p><b>3 GRAVE:</b> inflammable. Point d'éclair 73°F à 100°F (22.8 à 37.8°C).</p> <p><b>2 MODÉRÉ:</b> combustible. Nécessite une chaleur modérée pour s'enflammer. Point d'éclair en dessous de 200°F (93.3°C).</p> <p><b>1 FAIBLE:</b> peu combustible. Nécessite une forte chaleur pour s'enflammer.</p> <p><b>0 MINIME:</b> ne brûle pas dans des conditions normales.</p>
<p align="center"><b>RISQUE SPÉCIFIQUE</b></p> <p>Oxydant</p> <p>Acide</p> <p>Alcalin</p> <p>Corrosif</p> <p>Ne pas utiliser d'eau</p> <p>Radiation</p>	<p align="center"><b>RISQUE D'INSTABILITÉ</b></p> <p><b>4 EXTRÊME:</b> explosif à température ambiante.</p> <p><b>3 GRAVE:</b> peut exploser si choqué ou chauffé sans confinement dans un récipient avec du liquide.</p> <p><b>2 MODÉRÉ:</b> instable. Peut réagir avec de l'eau.</p> <p><b>1 FAIBLE:</b> peut réagir si chauffé ou relâché avec de l'eau.</p> <p><b>0 MINIME:</b> normalement stable. Ne réagit pas avec l'eau.</p>



**HMIS**

<p><b>2 SANTÉ</b></p> <p><b>0 INFLAMMABILITÉ</b></p> <p><b>0 RÉACTIVITÉ</b></p> <p><b>G PROTECTION INDIVIDUELLE</b></p>	<p align="center"><b>INDICE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td><b>A</b> </td> <td><b>G</b> </td> </tr> <tr> <td><b>B</b> </td> <td><b>H</b> </td> </tr> <tr> <td><b>C</b> </td> <td><b>I</b> </td> </tr> <tr> <td><b>D</b> </td> <td><b>J</b> </td> </tr> <tr> <td><b>E</b> </td> <td><b>K</b> </td> </tr> <tr> <td><b>F</b> </td> <td><b>X</b> </td> </tr> </table>	<b>A</b>	<b>G</b>	<b>B</b>	<b>H</b>	<b>C</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>J</b>	<b>E</b>	<b>K</b>	<b>F</b>	<b>X</b>
<b>A</b>	<b>G</b>												
<b>B</b>	<b>H</b>												
<b>C</b>	<b>I</b>												
<b>D</b>	<b>J</b>												
<b>E</b>	<b>K</b>												
<b>F</b>	<b>X</b>												

★ Demandez à votre superviseur pour obtenir des instructions particulières de manipulation

Indice De Danger	
4	Danger Sévère
3	Danger Sérieux
2	Danger Modéré
1	Danger Faible

### 15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

<b>CP65</b>	Proposition 65 de la Californie
<b>OSHA (O)</b>	Occupational Safety and Health Administration
<b>ACGIH (G)</b>	American Conference of Governmental Industrial Hygienists <ul style="list-style-type: none"> <li>A1 – Confirmé étant carcinogène chez l'homme</li> <li>A2 – Présumé étant carcinogène chez l'homme</li> <li>A3 – Carcinogène pour les animaux</li> <li>A4 – Non classifié comme étant carcinogène chez l'homme</li> <li>A5 – Non présumé comme étant carcinogène chez l'homme</li> </ul>

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>IARC (I)</b>	International Agency for Research on Cancer <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – L'agent (le mélange) est carcinogène chez l'homme</li> <li>• 2A – L'agent (le mélange) est probablement carcinogène chez l'homme, il y a des preuves limitées de carcinogénicité chez l'homme et des preuves suffisantes de carcinogénicité chez les animaux expérimentaux.</li> <li>• 2B – L'agent (le mélange) est potentiellement carcinogène pour les humains; il y a des preuves limitées de carcinogénicité chez les humains en l'absence de preuves suffisantes de carcinogénicité chez les animaux expérimentaux.</li> <li>• 3 – L'agent (le mélange, la circonstance d'exposition) n'est pas classifiable quant à sa carcinogénicité chez les humains.</li> <li>• 4 – L'agent (le mélange, la circonstance d'exposition) n'est probablement pas carcinogène chez les humains.</li> </ul>
<b>NTP (N)</b>	National Toxicology Program <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – Connu pour être carcinogène</li> <li>• 2 – Raisonnablement anticipé pour être carcinogène</li> </ul>

### Section 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**Date de préparation :** 4 Octobre 2016

**Version :** 1.1

**Date de révision :** 6 Septembre 2018

**Avis de non-responsabilité :** Les informations et les recommandations contenues dans la présente fiche de données de sécurité reposent sur des données jugées correctes. Toutefois, aucune garantie ou garantie de toute sorte, expresse ou implicite, n'est faite quant à l'information contenue aux présentes. Nous n'acceptons aucune responsabilité et refusons toute responsabilité des effets nocifs pouvant être causés par une exposition à la silice contenue dans nos produits.

**Préparé par :** Custom Building Products  
 Téléphone: (562)-968-2980  
[www.custombuildingproducts.com](http://www.custombuildingproducts.com)

## Fin de la Fiche Signalétique